



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHÂTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
13 février 2026

Séance du 19 février 2026

Nombre de conseillers :

Elus :	29
En fonction :	27
Présents :	22
Procurations :	04
Excusés :	00
Votants :	26
Absents :	01

Ont assisté à la séance : M. Franck PERRY, Maire, Président, M. Patrick FLOQUET, Mmes Nicole CHARRON, Sylvie VINCENT, M. Daniel GORNET, Mme Isabelle BOISSEL, M. Christian GRÉGOIRE, Mme Fabienne PICARD, M. Valentin VASSALLO, M. André HAUTCHAMP, Mme Véronique GROSSIER, MM. Francis MARQUIS, Jean-Jacques GAULTIER, Thierry LEDZINSKI, Mmes Ghislaine COSSIN, Nadine BAILLY, MM. Olivier SIMONIN, Joël GROSJEAN, Éric LAMONTRE, Mme Dominique ALBOUSSIÈRE, M. Didier FORQUIGNON, Mme Marie-Laurence ZEIL

Excusés ayant donné procuration : M. Jacky CANEPA à M. Patrick FLOQUET, Mme Denise MAIRE à Mme Isabelle BOISSEL, Mme Maryse RATTIER à Mme Nadine BAILLY, M. Bernard NOVIANT à M. Didier FORQUIGNON

Absent : M. Jean-Rémi LASSAUSSE

Secrétaire de séance : M. Daniel GORNET

N° : 01

Créé par l'ordonnance 2025-526 du 12 juin 2025, l'article L.1612-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des dépenses et des effectifs, la structure et la gestion de la dette, dans les dix semaines précédant l'examen et le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire est une étape essentielle dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il intervient, cette année, dans le contexte particulier des prochaines élections municipales et communautaires.

Aux termes de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales modifié par ordonnance du 12 juin 2025, le budget d'une collectivité territoriale doit être adopté «... *avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants* », contre le 15 avril en temps habituel.

**Finances
Rapport
d'orientations
budgétaires
Exercice 2026**
- - -

Par souci démocratique, l'actuelle municipalité a choisi de laisser le soin à l'assemblée issue du scrutin de voter le budget 2026.

La prochaine équipe municipale aura comme première mission de voter ce budget en conformité avec les choix validés par les électeurs les 15 et 22 mars prochain.

Ce rapport a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire actuelle en précisant :

- ✓ les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement,
- ✓ les engagements pluriannuels en matière de programmation d'investissement ou d'autorisations de programme,
- ✓ les informations et les perspectives de structure et de gestion de l'encours de la dette,
- ✓ l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et d'endettement.

Il est enfin l'occasion pour l'équipe municipale actuelle d'affirmer ses engagements politiques et de présenter les moyens de les financer.

Afin d'introduire et de nourrir ce débat, le document joint, en annexe, a été examiné en commission des finances le 12 février 2026.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Franck PERRY
2026.02.25 07:23:07 +0100
Ref:10486324-15813155-1-D
Signature numérique
Le Maire

Franck PERRY